66e ANNEE (7e SÉRIE) N° 42 18 OCTOBRE 1956

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les jeudis*

Mgr F.-M. CATHERINET
*Protonotaire apostolique*
Directeur

R. DESVOYES
*Chanoine honoraire de Langres*
Codirecteur

## CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

### Crise du pouvoir et crise du civisme

**Semaine Sociale de Rennes, 1954**

S'il s'agissait d'un reportage, comment oser, sans encourir le ridicule, parler encore de la *Semaine Sociale* de Rennes qui date de 1954 ? Mais une Semaine Sociale n'est pas un simple événement qui s'inscrit dans l'actualité éphémère. Ses enseignements demeurent comme un monument, depuis qu'ils ont été réunis en un beau volume digne de prendre place dans nos bibliothèques [1]. Notre tâche sera celle d'un introducteur, une présentation sommaire invitant à l'étude dans le texte complet.

Le Pape Pie XII a loué les Semaines Sociales d'être « toujours demeurées fidèles à ce programme (celui des Gonin et Boissard, il y a cinquante ans) dans un esprit de fidèle docilité au Magistère de l'Eglise ». Et l'éloge relève « la valeur intellectuelle de ses enseignements recueillis en une précieuse collection ».

A Rennes, elles fêtaient le cinquantième anniversaire de leur fondation (1904). Le témoignage de gratitude et d'affection que leur a donné le Chef de l'Eglise, à cette occasion, est le plus précieux des encouragements pour ceux qui continuent l'œuvre des Gonin et Boissard, des Lorin et Duthoit. Au reste l'institution garde sa pleine vitalité. Ce qui permettait au Saint-Père de proclamer : « Aujourd'hui comme hier, les Sem. Soc., fermes dans la doctrine, courageuses dans la recherche, fraternelles dans la collaboration de tous, doivent être pour les catholiques et leurs divers mouvements un carrefour vivant, où à la lumière d'exposés substantiels, se confrontent les expériences, se forgent les convictions et se mûrissent les initiatives d'action. »

Pour vérifier ce rôle, rien ne vaut la participation à une session. Cet article ne peut y suppléer. Il essaiera de mettre à la disposition de nos lecteurs les principales leçons, qui gardent toute leur actualité, — hélas !... puisqu'il s'agit de « *Crise du pouvoir et crise du civisme* ».

[1] Semaine Sociale de Rennes, 1954. « *Crise du Pouvoir et Crise du Civisme* ». — Edit. Chronique Sociale, 16, rue du Plat, Lyon.

**COURS D'OUVERTURE**

par M. Charles FLORY
*président des S. Soc. de France*

Le Président pose le problème qui sera repris et étudié sous ses divers aspects dans les leçons suivantes. Un rappel sommaire de la nécessité et des exigences du Pouvoir permet de dégager les principaux traits de la crise française actuelle.

Le pouvoir, ainsi que Léon XIII l'a magistralement établi dans *Immortale Dei*, est appelé par une exigence de la nature humaine. Celle-ci a besoin de la société pour se développer ; mais pas de société sans autorité. La vie de société procure le bien commun où l'homme trouve son épanouissement ; l'autorité assure la convergence des efforts vers ce but commun [2].

Aussi la première qualité d'un Etat est l'efficacité. L'individu se tourne vers le pouvoir pour qu'il le défende contre la peur. Sa faiblesse s'alarme en particulier dans l'anarchie et dans la guerre. Sur ce réflexe primitif se greffent d'autres raisons dans une société évoluée. Le citoyen moderne cherche le bien-être et la sécurité.

Au siècle dernier, règne du libéralisme, l'Etat était considéré comme le défenseur des libertés individuelles. Cette prérogative n'est pas périmée. Pourtant notre époque voit s'aggraver la tension entre efficacité et liberté. On recourt à l'Etat d'une manière constante, au nom de la justice sociale. Or ce processus qui devrait normalement procurer une véritable liberté, aboutit parfois (pensons aux démocraties populaires) à son étouffement.

Le grand problème est de réussir une conciliation de l'efficacité et de la liberté. Les plus sages constitutions n'y suffisent pas. Il faut encore de la part des citoyens certaines dispositions morales: une « adhésion spontanée », fondée sur le respect, mieux encore « une ferveur quasi religieuse ».

En face de ces données, puisées dans la sociologie, plaçons les données fournies par l'analyse de la situation actuelle. Peut-être trouvera-t-on consolation à constater que nos doléances ne sont pas nouvelles. Elles ponctuent notre histoire, de Richelieu à Turgot, de Thiers à Clemenceau. Le tempérament frondeur du Français ne laisse pas passer les maladresses, encore moins les « crises de fonctionnement ».

Maigre consolation, impuissante à calmer notre inquiétude. La crise actuelle est profonde, elle atteint les structures. Deux guerres terribles ont profondément troublé notre économie et aggravé les problèmes qu'a suscité le rapide développement

[2] Au sujet du texte cité par Ch. Flory, voir en appendice : *Note sur la traduction d'un texte pontifical*.

des techniques industrielles. Il en résulte une socialisation progressive de la vie, une prise en charge par l'Etat de multiples tâches sociales et économiques. Pour y faire face, les structures mises en place au XIXe siècle, faute d'avoir été rénovées et adaptées, se révèlent inadéquates.

Sur ce malaise pèse le mécontentement des Français, déboutés de leur ancien prestige dans le concert des nations, et par surcroît diminués, appauvris. Les responsabilités de la France restent grandes, néanmoins ; son influence culturelle est encore bien supérieure à sa puissance politique et ses options peuvent sauver des valeurs spirituelles menacées par la montée des matérialismes. Pourquoi s'abandonner au pessimisme ? Les raisons d'espérer ne manquent pas : notre remontée démographique, notre effort d'équipement, qui sans être encore suffisant dépasse de 5 fois celui de 1938, le renouvellement de nos méthodes de production, la perfection de certains de nos services publics que nous envie l'étranger.

La question est posée. La Semaine Sociale y répondra en restant sur son terrain. Sans entrer dans les discussions politiques de réformes, elle cherchera « à définir les obligations auxquelles un Etat moderne doit faire face et les méthodes par lesquelles il peut y parvenir ». Cette recherche devra s'accompagner d'un examen de conscience individuel. Puisse-t-il en résulter un redressement du sens civique des Français !

---

## Ire Partie : LES FAITS

### *L'ETAT : SOCIETE ET POUVOIR*

par Marcel PRELOT
*président de la Commission du Suffrage Universel*
*professeur à la Faculté de Droit de Paris*

Cette leçon servira d'introduction aux suivantes. Avant de partir ne faut-il pas se débarrasser de toute équivoque ? Or y a-t-il notion plus équivoque que celle d'Etat, dont le nom reviendra si souvent dans la suite ? Le mot *Etat* se présente dans l'usage courant avec deux sens :

« les uns voyant dans l'Etat une *société*, une forme de vie collective, une certaine manière d'être des communautés humaines ; — les autres limitant l'Etat à l'un de ses éléments, à un *pouvoir*, à une organisation de la contrainte, à un appareil de coercition ou à un instrument de coopération forcée » (p. 29).

Ces deux acceptions, parfois opposées dans une sorte d'antagonisme, sont en réalité complémentaires. L'une appelle l'autre. « Sociologiquement le *pouvoir* de l'Etat ne se conçoit qu'inséré au cœur d'une société, — la *société* étatique, qu'informée par le pouvoir politique » (p. 30).

Aussi bien l'analyse de l'Etat d'abord comme société, puis comme pouvoir, manifestera ce lien intime : le premier terme conduit au second, de même que, par un itinéraire inverse, le deuxième terme ramène au premier.

1° *L'Etat comme société*. — En introduisant son sujet, le docte professeur a déjà écarté comme abusive la thèse qui reconnaîtrait un Etat en toute forme sociétaire où se discerne la distinction entre gouvernants et gouvernés. A l'opposé, il maintient que « l'Etat est une forme qualifiée, une forme perfectionnée, une forme éminente de la vie politique ». Et son analyse va manifester les traits caractéristiques de cette forme évoluée de la société politique.

L'Etat se distingue d'abord, parmi d'autres sociétés, par son ampleur. Il est une « masse humaine ». Selon une expression empruntée à J. Romains, l'unité en est « le million d'hommes ». Il suppose, en outre, une certaine implantation territoriale. Et l'on ne conçoit pas un Etat sans cet enracinement, sauf en certains cas exceptionnels et transitoires, ordonnés d'ailleurs à une reprise de possession.

Reconnaître ce lien entre le sol et l'Etat ne justifie pas pour autant la fameuse théorie des frontières naturelles, comme si l'unité géographique appelait l'unité politique. L'A. pense le contraire. « Les zones favorables à l'éclosion des Etats n'ont pas été les zones unifiées géographiquement, mais au contraire les zones dites de contact » (p. 34). Et il cite pour exemples la Confédération Helvétique, l'Italie du Nord (Alpes et plaine du Pô), la Grande-Bretagne, la Grèce (population terrestre et population maritime).

Finalement l'Etat apparaît non comme déterminé par le sol, mais construit par l'homme. « L'histoire domine la géographie. » La géographie humaine explique certains rapprochements. Mais il faut l'action déterminante d'une volonté ou d'un groupe agissant pour imposer à des communautés préexistantes une communauté de destin.

Ainsi l'analyse de l'Etat comme société amène à considérer l'élément formateur ou animateur : le pouvoir.

2° *L'Etat comme pouvoir*. — Le premier trait qui le caractérise est l'autorité. L'Etat commande. Il impose sa volonté, ce qui suppose l'emploi de la force. Mais la force seule n'a pas la valeur fondamentale que lui ont accordée certains sociologues. L'autorité a une autre source (que d'autres leçons préciseront) et qui appelle la soumission des consciences.

L'Etat en ce qu'il donne cohésion à une société et l'entraine vers un but unique, ne peut avoir de rival. Son pouvoir est exclusif. Cette affirmation n'est pas à confondre avec le principe totalitaire : « Tout dans l'Etat ; rien en dehors de l'Etat ». D'autres autorités subsistent dans chacune des communautés qui sont rassemblées dans la société et qui gardent des valeurs morales parfois supérieures à celle de l'Etat : p. ex. l'autorité du père de famille, celle de l'Eglise. Mais sur son terrain propre, dans la sphère des affaires politiques, le pouvoir est souverain, exclusif.

Enfin « l'Etat-pouvoir est institutionnalisé, c'est-à-dire construit sur le droit » (p. 39). Ainsi transcende-t-il les personnages qui successivement assument ce pouvoir et l'exercent de manière éphémère. Les individus passent ; le pouvoir dure. Les règles qui assurent la durée du pouvoir et le préservent de l'arbitraire sont « au sens plein et fort du terme, les règles *constitutionnelles*, car c'est elles qui lui donnent l'être, qui fixent ensuite sa manière d'être et son comportement ». C'est pourquoi, outre les pouvoirs supérieurs, elles fixent les pouvoirs administratifs et atteignent même les mem-

bres de la société, en tant que collaborateurs de ces pouvoirs.

Ainsi l'analyse de l'Etat-pouvoir ramène à l'Etat-société, tant les deux notions sont impliquées l'une dans l'autre et vraiment indissociables. Et la conception marxiste de l'opposition radicale entre l'Etat et le peuple, comme deux termes d'une antithèse, est contraire à la nature.

* *

## *L'ETAT DIVISE*

par J.-M. AUBY

*professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux*

Avec ce cours commence l'analyse de la situation politique française, qui sera développée sous les quatre titres suivants : l'Etat divisé, l'Etat envahissant, l'Etat envahi, l'Etat débordé.

Un premier regard sur l'Etat contemporain découvre un réseau très complexe d'activités. Cette diversité n'est pas par elle-même signe de crise. « Dans le domaine social, comme dans le domaine biologique, la différenciation est signe de progrès. »

La crise apparaît lorsque, à côté des divisions normales, se développent des divisions « que l'Etat ne réussit pas à surmonter, qui ne comportent pas de solution. Leur existence marque un échec de l'Etat et annonce son affaiblissement ou sa disparition » (p. 44). Les symptômes les plus apparents de cette crise sont, chez le citoyen, « une attitude... de lassitude, de scepticisme, ou d'ironie » ; du côté de l'Etat, l'inefficacité, c'est-à-dire une succession d'expériences qui se démolissent les unes les autres.

Au delà de ces symptômes, l'analyse doit atteindre le mal profond. Partant de la conception de l'Etat établie dans la leçon précédente (l'union organique et vitale du pouvoir et de la société dans l'Etat), M. A. montre que cette unité est brisée : l'Etat s'est désincarné, coupé de la société; l'Etat perd sa cohésion interne.

1° *La désincarnation de l'Etat.* — L'Etat (au sens du pouvoir) se coupe du substratum humain qui lui donne vie.

« (On peut concevoir l'unité de l'Etat démocratique) sous une forme dynamique comme celle d'un circuit permanent du pouvoir. Le pouvoir suit d'abord un mouvement ascendant ; il émane des citoyens, il se dégage de la communauté populaire pour s'élever jusqu'aux petit groupe de ceux qu'on appelle les gouvernants. Là le pouvoir se concrétise en loi, en ordre étatique, et infléchissant sa direction, il redescend vers les sujets pour conditionner leurs actes. Ces deux mouvements ne sont qu'une seule et même chose, ils traduisent la même réalité fondamentale. C'est en les considérant qu'il est possible de déceler les causes de la désincarnation de l'Etat » (p. 46).

Le mouvement ascendant aboutit à la désignation des gouvernants. Or ce mouvement n'est plus libre ; et les citoyens n'apportent plus réellement l'investiture à leurs chefs, et encore moins l'expression de leurs volontés traduisant leurs intérêts véritables. Des forces s'interposent : les partis politiques, les forces techniques, les groupes de pression [3].

En elles-mêmes, ces interventions ne sont pas condamnables. Les partis ont leur rôle à jouer dans l'éducation civique, dans la réflexion sur les événements, dans le choix des candidats. De même, à une époque où le simple bon sens ne suffit pas à gouverner, le rôle des techniciens est nécessaire. La défense de certains intérêts matériels et moraux peut aussi s'organiser légitimement et faire entendre sa voix. Le malheur est que ces forces diverses ont fait écran entre les citoyens et leurs chefs.

Si l'on considère le mouvement descendant, qui porte aux citoyens les ordres qui devront entraîner leur concours pour un bien commun, la cassure est manifeste dans ce double sentiment : scepticisme et incompréhension. Le Français moyen a l'impression d'un pouvoir avili ou confisqué par certains groupes d'intérêts ; ainsi est-il amené à douter de la légitimité d'un tel pouvoir. Il se réfugie, par ailleurs, dans une attitude d'abstention et d'ignorance qu'il justifie par la prétention d'échapper aux propagandes.

Bref l'Etat est senti comme une superstructure qui pèse sur la réalité vivante, de manière plus ou moins hostile, plus ou moins tolérable. Il n'y a plus unité acceptée.

2° *La dissociation de l'Etat.* — Il pourrait néanmoins se maintenir et s'imposer au prix d'une forte unité interne. Le gouvernement coordonne les activités les plus diverses en une synthèse exprimant l'intérêt général. Il est capable de glisser son animation à tous les degrés de la société, grâce à un aménagement hiérarchique. Or cette hiérarchie est menacée de multiples façons : droit syndical des fonctionnaires, abdication de certaines prérogatives du législatif au profit de l'exécutif, usurpations des chefs de bureaux.

Quant aux grandes visées qu'il appartient à l'Etat de fixer et de soutenir, elles s'effacent devant des calculs moins élevés. « Gouverner, c'est transiger », a pu dire un député. En face des fins, — on n'ose pas dire « *au service* » des fins, — les moyens se présentent avec assez d'incohérence. « On a pu dire que depuis dix ans, les pouvoirs public poursuivaient une politique hors de proportion avec les moyens du pays ou qu'à l'inverse ils se refusaient à susciter des moyens à la dimension de leur politique » (p. 57). En fait, à la primauté des fins s'est substituée celle des moyens et en particulier des moyens financiers.

Au terme de cette analyse, se profile « un Etat en situation de duplicité, un Etat qui est en train de se dédoubler. On a l'impression d'assister à ce qui serait dans le règne animal un phénomène de mue, à la sclérose de certaines structures et à l'apparition encore désordonnée d'institutions et de règles nouvelles » (p. 58).

* *

## *L'ETAT ENVAHISSANT*

par René SAVATIER

*professeur à la Faculté de Droit de Poitiers*

Rien ne montre mieux l'envahissement de l'Etat que ces romans à grand succès que furent *La 25e*

[3] Dans son n° du 1er juillet 1956, la *Chronique Sociale* contient une documentation sur l'action des groupes de pression dans le département du Rhône, lors des élections du 2 janvier 1956.

*Heure* ou *Le Zéro et l'Infini*. Avec les romans d'anticipation la tendance est poussée à la limite. « L'Etatisation absorbe et finit de dévorer la personne humaine dans un mécanisme général ». Cas exceptionnels, constructions de pure imagination, sans doute. Cependant le Français moyen qui se laisse emporter par le cours des événements est frappé de stupeur ; il est provoqué à réfléchir, à réagir.

Cette invasion de l'Etat ne s'est pas faite sans la complicité des citoyens, disons-même sans une nécessité. Aussi le prof. S. révèle d'abord la raison de cette emprise de l'Etat par l'appel qui lui est fait. On jugera mieux ensuite la nature de cet envahissement par lequel l'Etat y a répondu.

1° *L'appel vers l'Etat.* — Comment faire entendre toutes les voix qui crient leur détresse ou sollicitent une intervention ? Il suffit de présenter quelques tests majeurs.

Au siècle dernier, la misère imméritée des travailleurs ne peut s'affranchir du joug du capitalisme libéral. La concurrence qui est la loi du système éliminerait impitoyablement le patron humain et novateur. Nécessité donc d'une intervention de l'Etat avec une législation protectrice du travail. Les Papes eux-mêmes ont lancé cet appel (posant, il est vrai, les principes qui contiendraient cette intervention publique dans de sages limites).

La vie de l'esprit, considérée dans l'Université et dans les techniques de diffusion de la culture, s'appuie de plus en plus sur l'Etat. Les centres de recherche demandent un tel équipement et tant de professeurs spécialisés que l'initiative privée devient impuissante. De même, la radio-diffusion et la télévision constituent une puissance qu'on ne voudrait pas laisser au pouvoir discrétionnaire de n'importe quelle entreprise capitaliste et monopolisatrice. On fait encore appel à l'Etat.

La médecine à son tour, elle qui semblerait comme le dernier bastion des rapports privés, évolue rapidement vers une forme étatisée, par la médecine sociale et la médecine hospitalière. Avec le docte professeur citons ce passage suggestif d'un livre récent [4] :

« Le médecin ne pourra plus jamais se passer de l'Etat. Il en a besoin sous sa forme traditionnelle : l'Etat - gendarme, parce qu'il est nécessaire d'imposer certaines mesures, d'interdire certaines choses, au besoin sous peine de sanctions. Mais ces prérogatives anciennes de l'Etat ne recouvrent pas, et de loin, le domaine où son concours est indispensable. C'est à l'Etat moderne, entrepreneur et planificateur, que doivent faire appel les formes les plus évoluées de la médecine, car lui seul peut faire fonctionner les *usines modernes de soins*, permettre le développement d'une puissante industrie pharmaceutique. C'est aussi à l'Etat, auteur et gardien du droit social, qu'il faut s'adresser pour que chaque citoyen, quel que soit son niveau de fortune, puisse affronter les dépenses entraînées par le développement de notre coûteuse médecine moderne. »

D'une manière générale, l'Etat s'est glissé dans toute l'activité économique, et cela parce que les hommes ou les circonstances l'y ont appelé : consommateurs exploités réclamant le contrôle des prix, industriels aux abois en quête de débouchés ou de matières premières, usines en déconfiture dont la fermeture retentirait en désastre pour une ville ou une région, puissantes industries venant s'alimenter au crédit public, enfin poussée de l'opinion qui aboutit aux grandes nationalisations de l'après-guerre.

Loin de s'arrêter, le mouvement continue. Il déborde les cadres de la nation, et c'est maintenant à l'échelle des continents, bientôt du monde, que s'amorce une coordination de l'économie.

2° *La réponse de l'Etat : invasion.* — Juridiquement l'on distingue, par rapport au domaine de l'Etat, trois secteurs : le secteur public, le semi-public, le privé. La caractéristique de notre époque est bien la création et l'extension du secteur intermédiaire entre le public et le privé et que l'on qualifie de semi-public. Sans doute les institutions ou entreprises qui se campent sur ce secteur sont juridiquement distinctes de l'Etat : Sécurité Sociale, E.D.F., S.N.C.F. En vérité, « le Français moyen, l'homme de la rue, ne distingue plus bien où s'arrête exactement l'Etat. Et il faut avouer que le juriste ne le sait guère mieux » (p. 66).

Du secteur intermédiaire, par un dégradé insensible, l'Etat s'est introduit dans les entreprises privées.

« C'est que la façon dont l'Etat répond à l'appel ne consiste pas encore, d'ordinaire, à supprimer les entreprises privées, mais à leur donner un statut réglementaire de plus en plus détaillé, de plus en plus impératif, sous l'empire duquel des teintes dégradées marquent la part restreinte qui demeure le domaine de la liberté » (p. 66).

L'Etat est encore présent, lorsque deux particuliers discutent librement, en apparence du moins, de leurs propres affaires : employeur et salarié, propriétaire et locataire.

L'Etat est partout. Il a répondu à l'appel de ses membres. Ceux-ci ne doivent-ils pas s'en réjouir et lui en témoigner de la reconnaissance ? Ce n'est pas ce que l'on constate. Les obligés se retournent plutôt contre leur bienfaiteur et lui reprochent sinon son intervention, du moins la pesanteur de son joug. Les interventions de l'Etat ont toujours tendance à dépasser les limites et à revêtir l'odieux des prescriptions administratives et des impositions fiscales. A l'appui de ses affirmations, l'A. rappelle l'histoire des œuvres privées qui, de plus en plus, sont contrôlées et parfois absorbées par l'Etat.

« Nul, sans doute, ne niera, en pareille matière, la nécessité d'un contrôle de l'Etat. Mais le mal, c'est que ce contrôle, au lieu d'être humain, devienne administratif, parce qu'il siège dans les règlements, et non dans l'amour, parce qu'il se soucie de couvrir, par des exigences formelles, des responsabilités administratives, plutôt que de développer dans la vie les responsabilités humaines » (p. 68).

Plus loin il ajoute :

« Le don volontaire de soi-même, le goût du service gratuit, sont les premières de toutes les valeurs dont est faite l'âme d'une nation. Et l'invasion de l'Etat, de ses administrations, de ses circulaires et de ses contrôles, quand elle écrase de son poids mort ces forces vivantes, mérite d'être maudite » (p. 69).

Pourquoi les services de l'Etat sont-ils si pesants, se demandera-t-on ? Sans doute parce qu'on lui demande trop : l'Etat - Providence n'est tout de même par la Providence de Dieu. Son tort est de

[4] *Médecine et monde moderne*, par Henry Péquignot.

vouloir tout faire, au lieu de coordonner, de susciter, d'aider ce qui existe.

D'autres cours, dans la troisième partie de la session, envisageront les méthodes à suivre. Dénonçant les tentations du totalitarisme et de la cybernétique (dont le triomphe serait la machine à gouverner un monde déshumanisé et réduit en équations), cette brillante conférence se termine par une espérance, fondée en Dieu, que les forces chrétiennes à l'œuvre en ce monde, aboutissent, par delà la crise présente, à un monde plus humain.

* *

## *L'ETAT ENVAHI*

par Paul DELOUVRIER
*Inspecteur des Finances*
*professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris*

Envahi ?... et par qui ? Jadis la réponse spontanée aurait été l'irruption d'une armée étrangère. Quel est l'actuel envahisseur ? Il est multiforme et ce sont les « groupes d'intérêts ».

Trois tentations guettent le conférencier qui aborde ce sujet scabreux : l'anecdote fleurant le scandale, la polémique, l'indignation ou le pessimisme désabusé. Pour y échapper et rester dans l'objectivité, P. D. s'appuiera sur ce double principe :

« — il est normal, il est nécessaire, il est conforme au bien commun, et il est de l'essence de la démocratie que les intérêts se fassent entendre et qu'ils luttent pour l'emporter ;

— il est anormal, il est contraire au bien commun et il est fatal pour une démocratie, qu'ils l'emportent trop souvent et trop complètement, ou que tous les intérêts ne puissent se faire entendre de manière égale » (p. 76).

1° *Les faits.* — P. D. établit un recensement, — approximatif, comme il nous en avertit lui-même, mais éclairant, — des divers groupes d'intérêts qui pèsent sur le pouvoir et cherchent à capter sa puissance à leur profit : les « pressure-groups ». Pour la clarté de son exposé, il propose le classement suivant : les « représentatifs », les « corporatifs », les « privés ». Leur nombre ne doit pas effrayer : il est normal que les intérêts les plus divers soient représentés et leurs divergences favorisent l'équilibre de l'ensemble.

« Les *représentatifs* » sont « les grands groupements d'intérêts collectifs qui sont particulièrement caractéristiques du domaine économique et social », ordinairement représentés au Conseil National Economique. Citons p. ex. le C.N.P.F. (patronat français), les grandes centrales syndicales, C. G. T., C.F.T.C., F.O., et encore la C.G.A. (agriculture), l'U.N.A.F. (associations familiales).

Les « *corporatifs* » sont des « groupements d'intérêts plus limités et en général plus professionnels ». Parmi eux se trouvent les féodalités modernes. Citons le Syndicat Nat. des Instituteurs, la Ligue de l'Enseignement ; à un autre plan, les syndicats de betteraviers et distillateurs, les bouilleurs de cru, les producteurs de blé, de viande, de lait, etc. ; certains syndicats ouvriers, capables de paralyser l'activité d'une ville ou de la nation : cheminots, dockers, agents de l'E.D.F. La puissance électorale des uns et la menace dont jouent les autres en font de redoutables « pressure-groups ».

Faut-il parler de certains *intérets privés ?* Certains restent puissants et leur action s'exerce sous le couvert de corporations dont ils tiennent les leviers de commande. L'A. signale enfin « l'effrayante masse des interventions individuelles, vraiment personnelles, l'action lancinante du grand, du moyen, du petit électeur », tous avides de la manne distribuée par l'Etat. Il en résulte un alourdissement de l'administration et une servitude du pouvoir.

La pression des groupes s'exerce de diverses manières. Il y a les campagnes d'opinion, ce qui suppose une presse favorable et donc achetée. Où est maintenant l'indépendance de la presse ? Outre la grande presse quotidienne, les journaux propres à tels mouvements syndicaux ou corporatifs forment efficacement les mentalités de leurs adhérents.

Une action plus immédiate est celle que mènent les bureaux corporatifs, attentifs à suivre les décisions gouvernementales, à les devancer, à les saisir « *ab ovo* », — grâce à quelles complicités, à quelles indiscrétions ! Aussitôt voici déclanché le mécanisme d'obstruction : alerte aux députés favorables, démarches auprès des ministres responsables. Et si cela ne suffit pas, on passe à l'opération de force : grève, barrage de routes, meetings, ou autres attitudes quasi insurrectionnelles.

2° *Les conséquences.* — Elles sont inévitables. Au lieu de servir le bien commun, l'Etat, en beaucoup de ses décisions, s'est fait le serviteur d'intérêts particuliers, à l'encontre de l'intérêt général. Non sans humour, l'A. propose d'instituer une nouvelle Commission

« qui aurait la tâche immense d'examiner toute la réglementation française (lois, arrêts, décrets, décisions) pour en extraire toutes les dispositions prises, jadis ou hier, au profit d'intérêts particuliers et qui paraîtraient, aujourd'hui, au moins contestables du point de vue de l'intérêt général. Il faudrait revoir toutes les exonérations fiscales, toutes les subventions, tous les droits de douane, naturellement tout le cycle de l'alcool, celui de la viande, celui de la route, le régime de la meunerie, le régime du port de Strasbourg, celui des Halles de Paris, etc., Si la démocratie a vraiment pour règle d'or l'explication publique, je suis sûr que la seule publicité de tel mécanisme protecteur ou privilégié plus ou moins caché serait extrêmement salutaire... » (p. 84).

Une autre conséquence est l'impuissance de l'Etat : impuissance à se faire obéir même de ses propres agents, impuissance à arbitrer les revendications contradictoires, impuissance à promouvoir le bien commun, car il est rare qu'une catégorie d'intérêts ne se trouve lésée et ne dresse aussitôt ses barrages. Impuissance de l'Etat qui se traduit par l'immobilisme.

3° *Les causes.* — En posant la question : « pourquoi ? », le conférencier précise l'objet de sa recherche. Non pas : pourquoi ces groupes d'intérêts ? puisque, on l'a vu au début, leur existence est normale et aussi leur action. Mais pourquoi leur domination et cette paralysie de l'Etat ?

Sans doute faut-il déplorer le manque de sens civique du Français. L'explication ne paraît pas

satisfaisante à P. D. et il accuse plus précisément l'instabilité gouvernementale.

L'instabilité favorise l'envahissement des intérêts. Car « c'est au moment de la formation des gouvernements et des votes de confiance que les pressions sont les plus efficaces... A son tour, l'envahissement des intérêts favorise l'instabilité » (p. 86 et 87). Qu'un ministre soit opposé à une revendication, sa durée est une gêne. Mais aussi on ne peut pas toujours quémander auprès du ministre le plus favorable : le changement est de bonne tactique. Du point de vue gouvernemental, la conséquence de cette instabilité est ainsi décrite :

« On préfère les « plans », les « expériences », aux « politiques ». Les longs desseins sont trop souvent laissés à l'Administration. Et on aboutit à un transfert anormal de responsabilités sur les chefs d'administration et même sur les dirigeants... de groupes d'intérêts, du moins de ceux que j'ai rangés dans la catégorie des représentatifs. Ces derniers, poussés par leurs mandants, poussent leurs revendications ; mais il arrive, plus souvent qu'on ne le croit, que conscients de l'intérêt général, ils ne désirent pas se voir accorder pleine satisfaction et qu'ils le font savoir discrètement... » (p. 87).

Une réforme de nos institutions s'impose donc. Un pays qui se veut moderne a besoin d'institutions adaptées.

* *

## *L'ETAT DEBORDE*

par Georges VEDEL
*professeur à la Faculté de Droit de Paris*

Nouveau trait de la crise : l'Etat apparaît aujourd'hui *débordé*, comme submergé par « le flot bouillonnant du pouvoir économique ». Le sous-titre de cette leçon précise donc son objet : *le conflit du politique et de l'économique*. Pour mesurer la profondeur du hiatus, G. V. nous invite à examiner les origines et les données du conflit. Il étudiera pour terminer le problème qui se pose à la France d'aujourd'hui.

1° *Origines du problème.* — Il faut remonter à l'Etat libéral, tel qu'il a été construit au cours du XIX^e^ siècle. Son idéal proprement politique l'écarte d'immixtion dans la sphère économique. Est-ce à dire que, dès cette époque, la conception courante d'une démocratie politique n'ait pas été accompagnée d'une aspiration à la démocratie économique ?

« Il y a toujours quelque naïve outrecuidance à croire que nos grands-pères, moins intelligents que nous, ont été incapables d'apercevoir certains problèmes. Dès que l'idéal démocratique devint conscient, nombre d'hommes comprirent qu'il entraînait non seulement des conséquences politiques, mais aussi des conséquences économiques et sociales. Dans l'ordre politique, la démocratie impliquait à la fois le maximum de liberté pour chacun et la remise du pouvoir à la masse des citoyens, c'est-à-dire aux gouvernés eux-mêmes. Il ne devait pas en aller autrement dans l'ordre économique. Les fins étaient bien les mêmes : reconnaître à chaque homme la liberté la plus large et trouver un type de société tel que le pouvoir économique appartînt, en dernière analyse, à la masse des individus » (p. 90).

Le problème était donc déjà posé. Sa solution ne pouvait être que celle du libéralisme économique. Première condition d'une démocratie économique : la liberté. Or le libéralisme reconnaît à tout homme ces libertés qui sont à la base du régime : la propriété privée, la libre concurrence, la liberté d'entreprise. Quant à la seconde condition, qui est la remise du pouvoir économique à la masse des individus, voici comment le système prétend l'assurer :

« La grande idée des libéraux était que le jeu des lois naturelles faisait du consommateur le maître de l'économie. C'est le consommateur qui, en demandant certains produits ou certains services, en énonçant le prix auquel il est prêt à les payer, dirige en réalité la production et les échanges. Malgré les apparences, l'entrepreneur est à son service et ne fait que traduire en termes de production les résultats de cette sorte de referendum permanent des consommateurs. Chacun de nous, et jusqu'à l'humble ménagère qui fait son marché, dépose à tout moment et presque sans le savoir un bulletin de vote dans une urne invisible, un bulletin de vote d'ailleurs plus savant et plus complexe que les auteurs de systèmes électoraux n'ont su en imaginer, puisque l'achat ou le refus d'acheter expriment des préférences tenant compte de la hiérarchie des besoins, de la variété des goûts, de la production disponible et de bien d'autres facteurs. Or, qu'est ce gouvernement des consommateurs, sinon une démocratie, puisque le consommateur est le citoyen de l'économie ? » (p. 91).

Dans un tel système, l'Etat n'a pas à intervenir. Il se contente de « faire respecter la règle du jeu, ce qui revient à protéger la propriété et à imposer le respect des contrats ». C'est l'Etat-gendarme.

Il s'est trouvé, pour le malheur des théoriciens, que les postulats du libéralisme ont été démentis par l'expérience. A une économie atomique, c'est-à-dire faite de petites unités sensiblement égales, s'est substituée une économie moléculaire, organique, faite de groupements et de masses compactes, puissantes. Pour asseoir leurs intérêts, se défendre et prospérer, ces groupes ont cherché l'appui du pouvoir. Le cours précédent a mis en lumière cette action envahissante ou colonisatrice du pouvoir. L'Etat libéral, dont les structures subsistent encore, s'est trouvé inapte à répondre à sa vocation nouvelle. « Ainsi les racines du mal paraissent être dans le retard du politique sur l'économique. »

Deux exemples. Sur le plan intérieur, des problèmes aussi vitaux que le logement ou le développement économique, ne reçoivent que des solutions trop lentes, comparées à l'urgence et à l'ampleur des besoins. — Sur le plan international, « déjà est née et fonctionne la première communauté économique international d'intérêt général, celle du charbon de l'acier; d'autres suivront peut-être. Cependant désespérément raidi, le pouvoir politique ne parvient pas à dépasser ses formes anciennes » (p. 93).

2° *Les données du conflit.* — Rattaché à ses origines, le conflit laisse mieux saisir ses données actuelles.

Au premier abord, une solution se présente, solution simple et théoriquement idéale. Donnons à la démocratie politique le complément qu'exige la situation. Doublons-la d'une démocratie économique. Ce serait à la fois doter le pouvoir des prérogatives qui lui font défaut et marquer notre démocratie de se caractère concret qui seul la rend appréciable.

« Une démocratie économique et sociale ? Qu'est-ce donc ? Toujours sur le plan théorique et idéal, la réponse est facile, et on l'a déjà donnée. Les exigences de la démocratie dans l'ordre économique et social reproduisent les exigences de la démocratie dans l'ordre politique. Il s'agit de marier la liberté de chacun et le pouvoir de tous. La *liberté de chacun*, c'est la reconnaissance de droits économiques et sociaux. Non point la simple liberté du travail, mais le droit au travail ; non point la simple faculté de posséder, mais le droit à un minimum de propriété ; non point la pure possibilité de se garantir contre les risques de la vie, mais le droit à la sécurité ; non point la seule liberté de fonder un foyer, mais le droit de la famille à vivre et à se développer. Il suffit de lire n'importe quelle Constitution moderne, d'un côté ou de l'autre du rideau de fer, d'ouvrir la Déclaration Universelle des droits de l'homme, pour mesurer combien de telles exigences sont présentes à la conscience de notre temps, là-même où elles sont loin d'être satisfaites. — Quant au *pouvoir du peuple sur la vie économique et sociale*, qui est l'autre exigence de la démocratie, il postule à la fois une direction de l'économie par la nation souveraine et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, tout comme la démocratie politique postule à la fois que la direction des affaires nationales appartienne aux citoyens et à leurs élus, et que chaque commune s'administre elle-même » (p. 94-95).

A ce schéma idéal s'oppose un magistral « *videtur quod non* ». La démocratie politique, en voulant se doubler d'une démocratie économique, n'aboutira qu'à se détruire elle-même. Comment gouverner l'économie sans planification, centralisation, contrainte ? Démocratie politique et démocratie économique sont deux termes contradictoires.

Cet avertissement invoque en sa faveur l'expérience de l'Union Soviétique. Les prophètes du socialisme communiste, Marx et Lénine, ont annoncé et prôné l'avènement, dans une société sans classes, de la véritable démocratie. Mais comme il y a loin du mythe à la réalité ! Il faudrait lire les pages denses (p. 96-99) où est analysée cette dégradation. Nous ne pouvons (avec quel regret !) qu'en citer les conclusions.

Loin de se démocratiser, le pouvoir s'est au contraire affermi dans l'autocratie la plus absolue

« Jamais pouvoir ne fut plus total, jamais pouvoir ne fut plus infaillible. Le lecteur le plus attentif de la presse soviétique ne peut relever pendant un quart de siècle une ligne, un mot qui suggérerait non pas même une critique, non pas même une réserve, mais une nuance à l'égard des positions officielles. Et par dessus tout, l'Etat ne dépérit pas ; jamais il ne s'est mieux porté. Tout est à lui, rien ne lui échappe. Il embrasse la totalité de la vie... » (p. 98).

Au moins, si au prix de ce renoncement était assurée l'égalité de tous les citoyens ! Passe encore qu'il y ait des inégalités de rémunérations pour stimuler l'effort de production...

« Mais il est un phénomène grave pour quiconque a cru un moment aux thèses marxistes : c'est que les rapports de contrainte et de commandement se sont maintenus et aggravés. La classe dirigeante a changé, mais il subsiste une classe dirigeante, formée des gouvernants, de la bureaucratie du parti, des techniciens de l'économie, des administrateurs, de la police et de l'armée. Et non seulement classe dirigeante, mais classe exploiteuse, car, à son profit, l'appareil étatique prélève sur la production des rémunérations considérables. Que l'on regarde le travailleur soviétique : l'usine ou le kolkhose sont-ils d'avantage sa chose qu'aux temps du capitalisme ? Il n'y paraît pas. Il est commandé de l'extérieur, comme naguère. Sans doute lui explique-t-on que tout est changé, parce que les ordres lui viennent d'un pouvoir démocratique qui le représente et traduit sa volonté. Mais qu'a à voir la liberté réelle, telle que celle que le socialisme prétendait promouvoir, avec cet immense appareil de direction économique et politique, que les citoyens ont le devoir d'approuver de loin en loin, par des votes où l'ordre existant ne saurait recevoir moins de 99 % des suffrages ? » (p. 98).

Au fond le système a-t-il changé ? Aux maîtres anciens se sont substitués des maîtres nouveaux.

« Après tout, qu'était-ce que la propriété privée des moyens de production, sinon un faisceau de prérogatives permettant à son titulaire de diriger l'activité de la chose appropriée, de prélever sur le produit de cette activité une part exorbitante et de transmettre à ceux qu'il désignait cette masse de privilèges ? Avec d'autres moyens et une autre technique économico-juridique, ce faisceau de prérogatives est en somme recréé » (p. 99)

Mais tout s'explique, et c'est un dernier trait de l'expérience soviétique, par la volonté de donner à un pays retardataire un équipement industriel qui le mette au niveau des autres grandes puissances modernes.

Les objections que l'ont vient d'entendre formuler contre la démocratie économique ne sont pas rassurantes. N'aurons-nous donc pas d'autre choix qu'entre la démocratie politique, cette « impuissance organisée », ou la démocratie économique et sociale, dont le véritable nom serait le totalitarisme ? Sommes-nous bloqués devant cette alternative désespérante ?... G. V. ne le pense pas. Et c'est alors qu'il nous met en face des données concrètes du problème.

Puisqu'il s'agit de la liberté de l'homme, il faut d'abord débarrasser cette notion de pernicieuses défigurations. Ni la liberté désincarnée et toute abstraite de l'école libérale — ni la liberté, incarnée celle-ci, mais en devenir, en espérance d'une réalisation qui ne s'atteindra qu'au terme de l'histoire, et, en attendant, misérablement enchaînée ! A ces deux conceptions mutilées opposons la liberté vraie, en son sens total, ce pouvoir réel et concret de se déterminer et de réaliser sa vocation d'enfant de Dieu, dans une condition terrestre et voyagère.

Pour en venir à la réalisation de la démocratie économique, ou à la synthèse du politique et de l'économique en une complète démocratie, deux conditions sont requises, aussi indispensables l'une que l'autre : la *progressivité des adaptations* et l'*expansion économique*.

La première condition présente les avantages suivants : « elle permet aux citoyens d'apprendre à intégrer, dans le contrôle qu'ils exercent sur les affaires publiques, les nouveaux secteurs appropriés ou dirigés par l'Etat ; elle ne donne à celui-ci de nouvelles missions que lorsqu'il a appris à remplir les précédentes dans le respect de la liberté » (p. 101-102).

Un autre avantage découle du précédent : éviter les résistances violentes des citoyens. Lorsqu'elles se produisent, en effet, l'Etat est tenté de les briser et d'abandonner les voies de la démocratie. Il est donc avantageux de les éviter.

La seconde condition de l'expansion économique permet une plus large attribution du revenu national aux classes défavorisées, sans cependant mécontenter les classes privilégiées. Au contraire, en période de stagnation, une redistribution du revenu national aboutirait au mécontentement de ces dernières et à un effort de blocage des réformes souhaitables.

3° *Le problème français.* — Il est éclairé par l'évolution des grandes nations contemporaines. D'un côté les nations libres, comme U.S.A., Angleterre, Suède... D'un autre côté, l'Union Soviétique et les pays satellites.

Le cas des Etats-Unis est certes intéressant et notamment par le démenti éclatant qu'il inflige aux prévisions de K. Marx. Mais les expériences de l'Angleterre et de la Suède sont plus instructives pour nous, étant plus à notre portée. Ces nations ont su combiner l'expansion économique et l'introduction progressive de la démocratie économique et sociale.

Le cas des pays communistes (exception faite pour la Tchéco-Slovaquie) surprendrait Marx, s'il pouvait revenir et prendre une vue de l'histoire actuelle. Il aurait de quoi être stupéfait en étudiant les pays où a éclaté une révolution se réclamant de lui : non pas des pays où s'affrontaient le capitalisme et le prolétariat, mais plutôt une féodalité et une paysannerie ; non pas des pays à l'industrie développée, mais des pays retardataires dont le premier soin est de se donner l'équipement qui leur faisait défaut.

« Dès lors, la signification historique de ce qu'on appelle les démocraties populaires ou soviétiques peut être envisagée sous un angle nouveau. On est en présence de pays attardés qui ont besoin de combler leur retard... » (p. 104).

Quelle voie suivra la France ? Celle des pays occidentaux ou celle des pays communistes ? La première seule répond à notre situation historique et à notre vocation dans le monde. La France a de beaux atouts en main pour réussir, notamment son redressement démographique. Ses chances sont, par contre, menacées par la tentation du conservatisme. A y céder, nous risquerions de nous trouver bientôt (car le monde accélère sa marche) au rang des nations retardataires... exposés alors, comme elles, à la tentation de la dictature : sacrifier sa liberté pour avoir la possibilité de vivre.

* *

### *CE QUE LE CHRISTIANISME APPORTE A LA CITE*

par Gabriel LE BRAS
*professeur à la Faculté de Droit de Paris*

Cette leçon servira de transition entre la première série, consacrée à l'étude des faits, et la deuxième qui rappellera les principes doctrinaux. Car il s'agit encore d'une étude positive. Elle aurait pu s'intituler : « *présence de l'Eglise* ». La crise de l'Etat envahi ou envahissant, divisé ou dépassé, ne doit pas laisser dans l'ombre cette force agissante et bienfaisante dans le conflit permanent entre le Bien et le Mal. Qu'apporte le Christianisme ? La question est posée au présent, donc dans l'actualité. Et le sujet de cette interrogation (compte tenu de l'auditoire) est plus précisément le christianisme romain, le catholicisme, représenté par l'Eglise, ses chefs, ses docteurs, ses fidèles.

Qu'apporte le christianisme ? « Une doctrine et un concours », répond G. Le B. Il le montre à l'œuvre dans ses rapports avec les chefs de la Cité, avec ses structures et avec ses membres.

« S'adressant aux chefs, il offre une théologie de la puissance, qui soumet à un droit vigoureux l'exercice de la force. Associé à l'édification de la cité terrestre, il apporte les éléments d'une structure sans laquelle *civitas* et *polis* auraient été en Occident bien fragiles. Enfin tourné vers la masse des citoyens, il insuffle la vie, prêchant une morale de la communauté » (p. 115).

On relit avec plaisir ces pages où l'érudition coule en style alerte, empreint de bonhomie et de malice. Nous n'en donnerons qu'un échantillon.

Aux citoyens le christianisme demande non seulement la soumission au pouvoir établi, la fidélité aux devoirs d'état, mais encore la concorde (voir le *Directoire en Matière Sociale*).

« Aucun enseignement n'a plus d'actualité. Le grand péril en France (et en d'autres pays) est la mésentente ou la haine entre les classes, entre les partis. Existe-t-il pour les Français d'aujourd'hui une commune patrie ? Nous ne réfléchissons point autant qu'il conviendrait sur ce problème tragique. Des hommes installés sur la même terre, sous le même gouvernement, avec le même passé, se tiennent pour étrangers les uns aux autres, pour ennemis mortels. Ce que le christianisme apporte à la cité, c'est le refus de ce drame. D'abord le refus de la haine, premier article de l'enseignement de Jésus: si la doctrine chrétienne était pratiquée, il subsisterait entre patrons et ouvriers des tensions économiques, entre curés et instituteurs une émulation spirituelle, il n'y aurait point de guerre à l'usine ou au village. Si les principes chrétiens étaient pratiqués, il y aurait amitié dans l'usine et dans le village, parce que les causes de la lutte auraient disparu. Pourrions-nous sans pharisaïsme prêcher la charité, la douceur à des ouvriers dont le salaire ne suffit point à nourrir et vêtir leur famille, à des ménages sans logis ?... Ce que nous apporte le christianisme, c'est une doctrine de la concorde fondée sur la vraie justice... » (p. 126).

En finale, le conférencier se demande si un tel concours est encore efficace. S'il ne l'est pas, répond-il, c'est que « les chrétiens sont souvent des païens déguisés ». Tout changera « si tous les baptisés ou même tous les pratiquants deviennent des chrétiens » (p. 128).

(*A suivre*). A. TILLET.

* *

## APPENDICE

### *NOTE SUR LA TRADUCTION D'UN TEXTE PONTIFICAL*

Le texte d'*Immortale Dei* est cité par Ch. Flory en ces termes : « Mais comme nulle société ne saurait exister sans un chef et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir » (p. 11).

Traduction qui se trouve textuellement dans les *Lettres Apostoliques de Léon XIII* (édit. B. Presse, t. II, p. 19). On la retrouve dans les collections de textes qui s'y réfèrent, comme H. Brun, *la Cité Chrétienne* (édit. B. Presse, p. 138) ; l'Annexe au *Directoire Pastoral en Mat. Sociale*, p. 128, n° 109). — On est surpris de la trouver également

dans le recueil plus récent : *La Paix intérieure des Nations* (édit. des Moines de Solesmes, n° 128) dont la collection est appelée à rendre de si précieux services.

Or le texte latin porte : « *Quoniam vero non potest civitas ulla consistere, nisi si aliquis omnibus præsit, efficaci similique movens singulos ad commune propositum impulsione, efficitur, civili hominum communitati necessariam esse auctoritatem, qua regatur* » (édit. B. Presse, p. 18, conformément à *Acta S. Sedis,* 1885, vol. XVIII, p. 162).

On se demande comment le premier traducteur (reproduit par les suivants) a pu rapporter *movens* à *societas,* et non à ce *aliquis,* qui est le chef. Cette traduction enlève d'ailleurs toute sa force au raisonnement : pourquoi ce recours à un chef, si la société d'elle-même donne l'impulsion efficace vers un but commun ?

Par contre, excellente traduction dans Tiberghien, édit. de cette encycl. à l'usage des cercles d'études (chez Duvivier, Tourcoing, 1919) ; de même dans Kruth, S. J., *Le monde doit choisir,* édit. Spes, p. 86, n° 193 ; et Mgr Blanchet, *S. S. Rennes,* p. 169.

« Or aucune société ne saurait subsister sans *un chef suprême qui imprime efficacement* à chacun des membres une même impulsion vers le but commun. Il en résulte qu'il faut aux hommes constitués en société civile une autorité pour les régir. » (Tiberghien, *op. cit.,* p. 6-7).

La raison d'être de cette note peut s'exprimer sous forme de souhait : que les éditeurs des enseignements de l'Eglise nous donnent des traductions exactes, vérifiées sur les textes officiels. Le zèle louable du vulgarisateur doit s'appuyer sur une fidélité attentive à bien accueillir la parole du Pape, avant de la diffuser.

A. T.

# RECHERCHES DE SOCIOLOGIE RELIGIEUSE AU SERVICE DE LA PASTORALE

Cette science, encore toute jeune, qu'est la *Sociologie religieuse,* intéresse les pasteurs d'âmes, non parce qu'elle permet directement une évangélisation plus facile — ce serait une illusion grave que de le penser ! — mais parce qu'elle fournit des éléments susceptibles de mieux organiser cette évangélisation. Quand on a repéré avec plus de précision les conditions de vie des hommes, les influences qui s'exercent sur eux du fait, par exemple, de leur concentration dans les grandes villes ou de leur isolement dans certaines campagnes ; quand on a constaté, chiffres en main, la disproportion entre le nombre des habitants des grandes agglomérations et celui des prêtres mis à leur service, alors que d'autres régions possèdent relativement plus d'apôtres ; quand on connaît mieux la manière dont les habitants d'une région ou d'un diocèse sont répartis sur le plan humain des affaires, des loisirs, des relations, etc... on est plus à même de disposer les ressources apostoliques et de les faire agir sur les points vitaux. Les difficultés inhérentes à l'évangélisation n'en sont pas supprimées pour autant ; du moins est-on davantage prêt à les surmonter par les efforts d'une pastorale que l'on sent plus adaptée, et par l'acceptation de l'aspect sacrifice et rédemption que comporte nécessairement toute entreprise d'apostolat : les apôtres se trouvent dans une plus grande sécurité d'esprit, ils travaillent avec plus de confiance et de sérénité.

A plusieurs reprises déjà, nous avons mis nos lecteurs au courant des travaux de sociologie religieuse [1]. Aujourd'hui, nous désirerions leur fournir quelques éléments de réflexion sur les recherches actuellement en cours, soit dans les milieux urbains, soit dans les campagnes, soit dans les diocèses qui, pour la plupart, comprennent et des villes importantes et des paroisses rurales.

## I. — Pour une meilleure connaissance des problèmes urbains

Le phénomène de la concentration, sans cesse accrue, de la population dans les villes, n'est pas sans intéresser — et gravement — la pastorale.

Il convient d'abord de le considérer en lui-même et dans ses conséquences. C'est à quoi s'est employé M. l'abbé Houtart dans une plaquette [2] qui est un extrait des *Collectanea Mechliniensia* (mars et août-septembre 1955) et qui reproduit un rapport donné à une journée d'étude du clergé de Bruxelles [3], ainsi que dans un article publié dans la *Nouvelle Revue Théologique* (juin 1955) « *Faut-il abandonner la paroisse dans la ville moderne ?* »

Un fait l'a frappé : le monde, qui ne comptait en 1850 que 94 villes de plus de 100.000 habitants, en possède actuellement 760 et qui groupent environ 240 millions d'âmes ! Le phénomène est de taille :

« Le phénomène le plus significatif des dernières 150 années est l'*urbanisation* du monde. Ce processus est encore en plein développement et, même s'il paraît se ralentir en Europe et en Amérique du Nord, les autres continents sont à peine au début de leur expansion urbaine. Dans une certaine mesure la révolution causée dans la société urbaine par ce développement est comparable à d'autres mouvements sociaux, telles les grandes invasions barbares du IV^e^ siècle en Europe. Cette révolution a provoqué de grandes migrations de populations, la désintégration de certains milieux culturels, et finalement la concentration de populations dans certains lieux de l'espace géographique que nous appelons villes ou métropoles » (p. 7-8).

Cette « urbanisation » a entraîné de grands changements dans la vie des hommes. M. Houtart les passe en revue.

La vie de l'homme a pris une dimension nouvelle, la *dimension fonctionnelle,* c'est-à-dire que à l'enracinement « géographique » dans un lieu déterminé où se déroulait presque toute la vie (travail, loisirs, pratiques religieuses, etc.) s'est ajoutée l'insertion dans des milieux divers et souvent fort éloignés du domicile. En soi cette extension n'est pas nécessairement dangereuse : « Tout le pro-

[1] Notamment dans l'*Ami du Clergé* du 29 février 1956, p. 118-119.

[2] F. HOUTART, *L'Eglise et la pastorale des grandes villes,* coll. « Etudes Religieuses », édit. de La Pensée Catholique à Bruxelles et Office Général du Livre à Paris, 72 p., 10 graphiques, 27 fr. 40 belges et 210 fr. français.

[3] En appendice, sont reproduites également les réflexions pastorales des curés sur les paroisses du centre et de la banlieue de Bruxelles, ainsi que les conclusions de la journée.

blème est de garder un équilibre. Une exagération du plan géographique amène un rétrécissement de l'horizon humain, mais une domination du plan fonctionnel déracine l'homme » (p. 22).

Une autre caractéristique de la vie moderne, en ville, c'est son aspect *social*. L'auteur dit « *socialisation* » en prenant le terme dans son sens général :

« Quand la densité de la population ne dépassait pas 5 personnes au km², il n'était pas nécessaire de mettre des feux rouges aux croisements de routes ou d'avoir des agents à poste fixe. La question revêt un tout autre aspect lorsqu'il s'agit d'organiser la vie de personnes qui se groupent parfois, jusqu'à 100.000 au km², Toute une organisation et bien des règlements sont nécessaires. Toutes les fonctions de la vie humaine se socialisent : la fonction politique, financière, commerciale, industrielle, médicale. C'est là le fruit d'un fait social et pas nécessairement de menées idéologiques et subversives ! (p. 25-26). »

Il note aussi :

« La socialisation grandissante amène les hommes à agir de plus en plus en masse. Leur comportement est affecté par les moyens d'influence que sont la presse, le cinéma, la radio, la télévision, les sports commercialisés (*ibid.*). »

Troisième caractère des grandes agglomérations *la sécularisation de la vie :*

« La fonction économique ayant pris le dessus, elle a non seulement dirigé la plupart des faits sociaux du monde moderne, mais encore elle a mis au rancart les valeurs spirituelles. Même dans la structure physique des agglomérations actuelles ce caractère se ressent. Où sont les clochers d'église rappelant à l'homme sa dépendance divine dans les « Business Centers » des villes modernes ? St Patrick à New-York est écrasée par le « Rockefeller Center » et la cathédrale de Montréal noyée dans la masse du « Sun Life Building » (p. 27).

Le rôle de l'Eglise peut et doit s'exercer différemment dans cette situation nouvelle ; il ne saurait cependant être abandonné :

« On ne voit pas l'Eglise continuer à l'échelle où les problèmes sociaux sont posés actuellement, son rôle direct et quasiment exclusif d'hospitalisation, de résolution des conflits sociaux, d'organisatrice des loisirs. Son rôle est maintenant indirect dans ces domaines. Elle doit veiller à ce qu'étant confiés à la responsabilité laïque, ils continuent à aider les hommes à réaliser leur fin éternelle » (p. 28).

Plus facile à déceler que les caractéristiques précédentes, *le changement de rythme de la vie*, n'en constitue pas moins un trait essentiel du monde moderne. Le rythme naturel du jour et de la nuit ne compte plus guère :

« Le travail ne respecte plus le jour et la nuit, les équipes ne tiennent compte ni des heures ni de la lumière. La vie se passe de plus en plus tard. Les levers tôt en ville sont bien rares » (p. 28).

Le rythme des activités, surtout, est différent. C'est comme une « valse changée subitement en musique syncopée » (p. 29). Et cela se vérifie pour la circulation — tant des piétons que des conducteurs de véhicules — pour le travail, pour les relations souvent rapides et superficielles, pour les lectures, réduites la plupart du temps aux gros titres des journaux ou à quelques articulets de digests... Que de conséquences pour le tempérament et la psychologie des humains !

Enfin, un cinquième caractère est noté, d'ordre principalement psychologique : *le changement des relations sociales.* Les relations « secondaires » ont tendance à l'emporter sur les relations « primaires ». Les premières sont celles qui permettent un contact direct mais passager et superficiel, ou même un contact par l'intermédiaire d'un instrument : téléphone, microphone, dictaphone, cinéma, radio, télévision ; elles sont extrêmement nombreuses et réduisent souvent les relations de caractère vraiment personnel. Le problème, d'ailleurs, n'est pas de supprimer les relations secondaires — ce qui est impossible — car elles sont bienfaisantes pour l'élargissement de l'horizon et, en un sens, préservent l'équilibre psychique : si à tout contact extérieur devait correspondre une réaction intérieure profonde, l'homme moderne, comme l'a dit un sociologue allemand, serait « complètement atomisé intérieurement et sa condition mentale en serait affectée ». Le problème est de sauvegarder un minimum de relations personnelles vraies, en famille, au travail, etc...

Et cet aspect de la question intéresse fort le ministère pastoral. L'auteur y insiste beaucoup. Il reconnaît que la vie urbaine, telle qu'il l'a décrite, par elle-même ne favorise pas le comportement religieux. Il sait aussi que pour atteindre les hommes selon les différents aspects de leur vie il faut nécessairement qu' « une action christianisante » soit menée, dans tous les secteurs, « par des laïcs vraiment chrétiens, sous peine de voir détruite l'œuvre d'évangélisation accomplie dans la paroisse » (p. 26). Mais il ne peut pas ne pas constater que l'Eglise n'est pas arrivée à adapter son dispositif de paroisses aux changements profonds qu'ont subi les villes. Et si importants que lui paraissent les autres facteurs de diminution très nette de la pratique religieuse dans les grandes villes, il est amené à accuser avec vigueur le gigantisme des paroisses urbaines, bien au-dessus de la taille qui conviendrait pour qu'un curé, même aidé d'un ou plusieurs vicaires, puisse être au contact des âmes qui lui sont confiées :

« Les paroisses urbaines européennes sont encore actuellement surpeuplées. A Paris la moyenne de population catholique par paroisse est de 30.000, à Bruxelles 12.000, à Chicago actuellement environ 6.000. Léopoldville a 4 paroisses pour 300.000 habitants. La mobilité de cette population, spécialement dans certains quartiers, rend le problème encore plus compliqué. Il est impossible pour un prêtre d'être le pasteur d'un aussi grand nombre de personnes. Déjà Platon concevait sa cité idéale avec une population maximum de 5.000 personnes, ce qu'il considérait comme la limite de la sympathie humaine. Le danger pour un curé de ville est de devenir un administrateur » (p. 35).

De là cette impression « d'écrasement » qui envahit si vite le pasteur chargé d'une paroisse urbaine ou le vicaire qui se heurte à la complexité et à la diversité des problèmes pastoraux !

* *

Mais est-il possible d'améliorer la situation sur ce point ? Oui, répond M. l'abbé Paul Winninger dans un article fort précis [4] qui complète les études

[4] Paul Winninger, *Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, dans la *Revue de Droit Canonique*, mars 1956, p. 51-76.

du précédent auteur et en tire les conséquences pour ce qui est du nombre et de la répartition des paroisses.

Sa thèse se résume ainsi : la cellule de toute vie chrétienne, c'est la paroisse. Au lieu de la discréditer, sous prétexte qu'elle ne peut plus remplir sa mission dans les villes, il convient de lui redonner sa place en la ramenant à une échelle humaine, c'est-à-dire à 5.000 âmes environ, quitte à donner plus de prêtres qu'actuellement au ministère urbain ; car « le nombre de prêtres et de paroisses mis au service des villes ne correspond pas à l'importance numérique ni civilisatrice de ces dernières » (p. 52).

Le point central de sa démonstration c'est donc cette moyenne de 5.000 habitants par paroisse. Cette question des dimensions idéales d'une paroisse urbaine lui paraît ne pas avoir encore « donné lieu à une sérieuse étude récente » (p. 53) :

« Tout au plus, certaines chancelleries établissent-elles une sorte de cote d'alerte, qui flotte entre 8.000 et 12.000 habitants, à partir de laquelle la construction d'une église entre dans le domaine des projets à envisager. L'expérience pastorale au contraire et les enseignements de la psychologie et de la sociologie fixent plutôt ce point critique à 5.000 âmes » (*ibid.*).

Pour M. Winninger, 5.000 c'est l'idéal, 10.000 c'est trop. C'est ce qu'il entend démontrer.

Les arguments qu'il invoque, tirés de l'Ecriture, de l'histoire, de la législation de l'Eglise et de la psychologie, soutiennent tous cette idée : le pasteur doit pouvoir connaître ses brebis. Et qu'on ne fasse pas intervenir le nombre de prêtres chargés d'aider le curé, car :

« Il est certainement contraire à l'esprit de Trente et du Code d'additionner en quelque sorte les groupes de fidèles que peuvent connaître le curé et chacun des vicaires. Il n'y aurait alors, théoriquement, pas de limites aux paroisses. Les vicaires sont prévus, moins pour aider le curé à connaître ses fidèles, et permettre d'en augmenter le nombre, que pour l'aider à en prendre le soin convenable, *convenientem curam gerere* (can. 476, § 1). Certes ces notions ne doivent pas être durcies. Mais c'est de cette manière qu'il faut raisonner pour retrouver la véritable perspective et interpréter correctement la législation de l'Eglise.

Dès lors, au-delà de ce nombre assez restreint de fidèles, certainement pas supérieur à 5.000, qu'un curé et *unus vel plures* [5], un ou plusieurs vicaires peuvent prendre entièrement en charge, se réalise la *nimia parœcianorum multitudo*, la trop grande masse de paroissiens du canon 1427, § 2, permettant la division ou le démembrement des paroisses » (p. 57).

A l'appui de sa thèse, l'auteur fait encore appel à deux précédents historiques peu connus. Il cite une lettre de Pie VI dans laquelle celui-ci estime le chiffre de 6.000 trop élevé : « Comment un seul curé [6] pourra-t-il jamais suffire au soin d'un peuple si nombreux ?... Ce chiffre excède de beaucoup les forces d'un seul curé et il en résultera nécessairement que beaucoup de paroissiens seront privés des secours spirituels » (p. 58). L'exemple de Léon XII est aussi évoqué. Ce pape, en 1824, procéda à la redistribution des paroisses de Rome. La ville possédait 81 paroisses pour 138.000 habitants, soit une moyenne de 1820 pour chacune, mais avec une répartition fort inégale. Léon XII réduisit le nombre des paroisses à 44 et fixa leurs limites de sorte que la moyenne de chacune soit de 3.150. Et l'auteur de tirer la conclusion :

« Cette double indication : exclusion de 6.000 comme excessif et adoption de 3.000, suggère donc d'une manière assez précise la taille convenable des paroisses urbaines et désignerait assez bien 5.000 comme la cote d'alerte » (p. 59).

Enfin, comme dans une sorte de *confirmatur* ou d'argument *a pari*, il fait remarquer que pour le temporel, on est bien obligé de multiplier les services pour les mettre à la portée des gens :

« Il se trouve des centaines de paroisses rurales sans boucherie ni marchand de drap, ni médecin, ni cinéma, etc... ; mais en ville on peut compter 5 et 10 services semblables pour une paroisse. Une comparaison encore plus valable est fournie par le rapport églises-écoles. On comprend aisément l'importance décisive du principe traditionnel d'accoupler ces deux centres éducateurs. De fait, à la campagne, on compte ordinairement une église pour une école, aux effectifs souvent médiocres : 20 ou 30 élèves ; tandis qu'en ville plusieurs écoles à classes multiples et surpeuplées s'élèvent parfois sur le territoire d'une paroisse. Cela seul condamne un système désastreux pour l'avenir. L'Etat et les municipalités sont obligés de suivre l'évolution démographique et d'édifier suffisamment d'écoles; on sait à quel rythme elles s'élèvent à l'heure actuelle dans les villes françaises. L'équipement paroissial, à son tour, doit se développer parallèlement à l'équipement civil ; les paroisses ne sont pas indéfiniment extensibles » (p. 60).

Ayant ainsi solidement étayé sa thèse, l'auteur combat le chiffre de 10.000 avancé par certains comme étant très acceptable, puis il répond à quelques objections. Une paroisse de 10.000 âmes c'est trop, dit-il, et à plus forte raison 30.000 ou 50.000 ! Il précise :

« Les niveaux de la pratique religieuse et les conditions de travail pastoral montrent que 10.000 habitants forment un groupe trop vaste, incapable de se développer en communauté chrétienne, hors d'atteinte des visites et contacts du clergé, trop diversifié en quartiers et en couches socio-professionnelles, trop étendu en superficie » (p. 61).

Ces paroisses géantes ne méritent ce titre que par abus de langage, selon la lettre peut-être du Code, mais pas selon son esprit. Les conditions dans lesquelles elles se trouvent correspondent plutôt « à ce que le Code appelle des quasi-paroisses, c'est-à-dire des territoires de pays de mission » (p. 62).

Il paraît certain, d'autre part, que « 6 prêtres chargés d'une paroisse de 10.000 âmes touchent beaucoup moins de gens que deux fois trois prêtres chargés de deux paroisses de 5.000 habitants chacune » (*ibid.*).

Quant aux difficultés que soulève la thèse de la paroisse idéale à 5.000 habitants, l'auteur y fait front avec vigueur.

Difficultés matérielles de construction d'un nouveau lieu de culte : terrain en pleine ville, argent... ? Il répond :

« Il faudra bien renoncer au décorum d'une église dégagée, au milieu d'une place, et se résigner à l'in-

[5] Le « *plures* » du c. 476 doit être interprété par rapport au « *unus* » qui précède, c'est-à-dire rester près de l'unité, et donc ne pas dépasser normalement 2 ou 3.

[6] Il faut entendre un curé aidé de vicaires ou chapelains, conformément au Concile de Trente (Remarque de M Winninger).

clure dans le front des maisons, à l'alignement du trottoir : on l'a fait à Paris et des mesures policières vexatoires l'ont imposé naguère à la minorité catholique à Berlin. Si cela même est impossible, il faudra aménager des lieux de culte à l'intérieur d'un immeuble existant, loué ou acheté : qu'y aurait-il d'extraordinaire à cela. Quant à la difficulté financière, elle ne résiste pas à qui veut entreprendre sans viser au somptuaire. C'est une loi souvent vérifiée que la générosité des fidèles est admirable dès qu'ils voient l'œuvre commencée. Il faut seulement avoir cette foi de commencer sans disposer préalablement de toutes les ressources » (p. 63).

**Autre difficulté : les paroisses ne seraient pas viables, entendez ne pourraient avoir le train accoutumé : chauffage, sacristain, organiste, presbytère, etc..., mais les faits prouvent le contraire ! Tout dépend de la perspective dans laquelle on se place :**

« Pour certains curés le plus grand nombre possible de paroissiens est nécessaire afin d'équilibrer un budget donné ; d'autres se donnent le budget que permet d'équilibrer un nombre défini de paroissiens » (p. 64).

**Derrière ces premières difficultés se cache une mentalité souvent inconsciente ou, du moins inavouée : le désir, chez certains, d'accéder au poste de « gros curé » ; car « à l'essence surnaturelle du sacerdoce s'ajoute, comme un épiphénomène, la carrière ecclésiastique » (*Ibid.*). Mais « la paroisse est-elle un bénéfice ou un champ d'apostolat ? Peut-on mettre en balance la vanité et le salut des âmes ? » (*Ibid.*).**

**Enfin si on objecte le manque de prêtres, l'auteur répond :**

« Objection spécieuse elle aussi. D'une part, les 6 ou 8 prêtres attachés à une seule paroisse trop vaste pourraient missionner plus utilement s'ils étaient répartis, par 2 ou 3, en autant de paroisses [7] plus petites. Avec le même effectif on peut donc obtenir un rendement meilleur et répondre aux premières urgences. Mais il y a mieux à faire. D'une part, les religieux pourraient prendre en charge davantage de paroisses. En outre, une répartition plus équitable des effectifs du clergé, à l'intérieur des diocèses, serait nécessaire au profit des villes. Enfin, il conviendrait de poser ce problème sur le plan national. En Belgique on compte 1 prêtre pour 530 catholiques, en France 1 pour 620, en Italie 1 pour 690 ; y a-t-il manque de prêtres ? On ne comprend pas comment ces chiffres peuvent se concilier avec des moyennes courantes de 1 prêtre pour 3.000 à 5.000 catholiques dans les villes. D'ailleurs on s'enferme dans un cercle vicieux et l'on compromet précisément le recrutement sacerdotal par les paroisses disproportionnées. La vie religieuse, donc les vocations, s'épanouissent au maximum dans les paroisses bien équilibrées : dans les trop grandes les forces pastorales se dispersent et laissent échapper des jeunes gens dont les virtualités, les germes de vocation restent mort-nés ; dans les trop petites l'effort pastoral est souvent également stérile parce qu'il s'applique à un groupe minime, dépourvu de virtualités » (p. 65).

**Ayant tout pesé et tout mis au point, M. Winninger se fait pressant dans ses conclusions.**

**Comment ne mettrait-on pas tout en œuvre pour résoudre cette contradiction : « les âmes naturellement les plus favorisées sont aidées au maximum, et au minimum les plus défavorisées ? » (p. 66). Entendez : la vie chrétienne est plus facile à la campagne, et cependant les pasteurs sont relativement plus nombreux ; à la ville c'est plus difficile d'être chrétien, et l'on est moins soutenu ! Pourquoi n'arriverait-on pas à des paroisses urbaines à échelle humaine ? On y est bien parvenu dans certains pays d'Amérique et du Canada ; là-bas, la paroisse « n'a pas perdu le contact, parce qu'elle est prise tout naturellement dans la vie et dans le mouvement de ces pays jeunes dont près du quart des habitants déménagent chaque année » (p. 67).**

**La condition d'une expansion missionnaire vraie et durable, c'est de mieux répartir les paroisses urbaines : « Pour faire des paroisses missionnaires, il faut d'abord les faire plus petites et plus nombreuses ; trop grandes, elles deviennent plutôt déchristianisantes » (p. 69). Si l'Eglise a perdu au XIX^e^ siècle la classe ouvrière, c'est sans doute pour de multiples raisons, mais en grande partie parce que les ruraux, qui ont quitté leur village, n'ont pas trouvé d'église dans les quartiers des banlieues où ils se sont installés : « La formule exacte n'est donc peut-être pas de dire : ils ont quitté l'Eglise, mais plutôt : ils n'ont pas trouvé d'église, signe visible, presque sacrement de l'Eglise » (p. 70). Si l'on veut regagner les masses ouvrières, peut-on espérer le faire sans des paroisses susceptibles d'accueillir et de conserver les néophytes ? Les conquêtes**

« restent sans lendemain si elles ne s'intègrent pas dans une paroisse, de préférence modeste, à l'échelle du quartier, où le catéchumène se sente chez lui. Aller à la pêche sans gibecière, tel est l'apostolat sans paroisse ; il faut rejeter le poisson à l'eau. Le filet de Pierre est fait des mailles serrées des paroisses ; un réseau trop lâche ne prend rien » (p. 69) [8].

[7] Dans cette étude le terme de paroisse n'est pas toujours à prendre dans son sens juridique d'entité autonome mais peut souvent désigner des filiales à vicaire résidant ; du point de vue pastoral, celles-ci ont l'efficacité des paroisses. Peu importe le terme : paroisse, filiale, station, poste, résidence... Au minimum il faut un local et un prêtre à demeure.

[8] Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette idée d'un nécessaire soutien pour les nouveaux chrétiens a été mise en relief ces temps-ci par d'autres auteurs et d'une façon plus large encore, c'est-à-dire non seulement à propos de la paroisse, mais encore à propos des institutions chrétiennes ou d'inspiration chrétienne. On peut, à ce sujet, se référer au R. P. Daniélou qui, au 68^e^ *Congrès de l'Union des Œuvres*, à Versailles, en avril dernier, déclarait :

— « ...Il semble parfois aujourd'hui que la question de la mission auprès des non-chrétiens, sans doute parce que dans certains milieux elle est plus urgente, absorbe toute la pastorale et en commande toutes les perspectives. La crainte que les chrétiens ne vivent repliés sur eux-mêmes et ne s'enferment dans ce qu'on appelle volontiers le ghetto fait que, par un penchant inverse, on en vient à considérer que la situation normale du chrétien est d'être présent dans un milieu qui ne l'est pas. Ceci a amené à négliger un autre aspect de la question qui est celui des conditions d'existence d'un peuple chrétien, du maintien de la foi chez ceux qui la possèdent.

« Car la situation à laquelle nous devons tendre, c'est la construction d'un peuple chrétien. Or, s'il est sûr qu'il est possible à un militant chrétien de vivre dans un milieu qui ne l'est pas — et même si ceci est salubre pour sa foi, — il n'en est plus de même dès lors que la mission ayant atteint son but groupe un ensemble d'hommes qui ne sont pas des militants. Or, tout fils de militant chrétien n'est pas nécessairement un militant. Mais c'est pourtant un baptisé. *Or, pour l'ensemble des baptisés le maintien de la foi n'est possible que s'ils sont soutenus par un milieu qui les porte.* On dira ce qu'on voudra contre un christianisme aussi sociologique.

Aucune considération ne saurait prévaloir contre l'urgence d'un tel problème :

« Faudra-t-il alors, à Paris, mettre en chantier les quelque 700 centres paroissiaux qui manquent pour abaisser la moyenne à 5.000 âmes ? Enoncer de tels chiffres paraît folie. Il faudra bien se résoudre à être sage de cette folie-là. A moins de renoncer à la pastorisation de la Grand'Ville, il faudra entreprendre d'abord ce travail. Ce n'est pas impossible pourvu que la France entière s'y mette. Car Paris intéresse l'ensemble du pays, étant le résultat d'une immigration venue de tous les diocèses. Logiquement chaque diocèse devrait y contribuer en églises et en prêtres au prorata de son apport d'habitants. Il est contradictoire de laisser Paris [9] se débrouiller tout seul. D'ailleurs, des points de vue civil et économique, Paris ne vit que par la France. Comment l'Eglise refuserait-elle cette même solidarité ? » (p. 72).

On ne refusera pas à un tel plaidoyer les qualités de conviction et de sérieux. Peut-être trouvera-t-on qu'en certains points il interprète un peu les faits : peut-on dire, par exemple, d'une façon générale, que les habitants des grandes villes sont vraiment plus défavorisés que ceux de certaines campagnes ? Du point de vue paroissial peut-être, mais d'autres éléments interviennent : possibilités d'écoles chrétiennes, de mouvements d'A. C., de réunions, de conférences, de moyens de culture, etc... qui compensent, parfois tout au moins et partiellement, l'absence de soutien suffisant venant de la paroisse. Si nous avions une remarque à adresser à l'auteur ce serait celle-là : de n'avoir pas replacé le point de vue paroissial — essentiel certes, mais pas le seul — dans l'ensemble de la pastorale. S'il l'avait fait, son argumentation aurait gagné en souplesse, et par le fait même, en valeur de persuasion. Elle n'aurait pas, cependant, changé tellement d'allure pour l'essentiel; car elle demeure juste pour ce qui est de l'idée maîtresse, à savoir qu'il faut de toute façon, même en ne négligeant rien des autres facteurs d'évangélisation, tendre à réorganiser le nombre et la répartition des paroisses dans certaines grandes villes, de sorte que chacune d'elle soit davantage à taille humaine et se rapproche le plus possible d'un nombre d'habitants voisin de 5.000. D'ailleurs, dans beaucoup d'endroits, à Paris notamment et dans sa banlieue, on l'a compris et on œuvre dans ce sens. Cela ne peut se faire en un jour...

N'empêche que si nous voulons que le christianisme soit la religion de tous les hommes et non celui d'une petite élite, il sera composé principalement de ces chrétiens.

« L'expérience le montre — et l'expérience la plus actuelle. L'effort missionnaire n'a de résultat stable que quand celui qu'il a touché trouve un milieu auquel il puisse s'incorporer. Aussi bien, d'ailleurs, le terme de la prédication est-il toujours la constitution de la communauté ecclésiale ? Mais cette communauté ecclésiale n'est pas seulement une réalité institutionnelle. Elle doit être aussi un milieu humain. L'abbé Brien a remarqué, dans les milieux d'étudiants où s'exerce son apostolat, que ce dont un garçon de dix-huit ans a besoin pour assurer sa foi, c'est de rencontrer une communauté fraternelle de garçons de son âge où il puisse s'appuyer. Je me souviens avoir entendu le P. Motte dire que la fécondité d'une mission est compromise s'il n'y a pas un milieu de laïcs chrétiens où pourront s'incorporer ceux qu'elle a atteints. Et pour ma part, j'ai constaté dans la banlieue parisienne qu'il est impossible à une fille de 16 ans de sauver sa foi et sa vie chrétienne quand elle entre dans le milieu d'usine tel qu'il est actuellement partout, si elle n'est pas une militante. Et la plupart ne le sont et ne le seront pas.

« Ceci pose la question de ce qui est requis pour que puisse exister un peuple chrétien. *Il ne peut exister sans un milieu qui le porte.* Il ne suffit pas d'établir les institutions proprement ecclésiales pour que l'Eglise soit implantée. La communauté liturgique est absolument insuffisante. La meilleure preuve c'est que les régimes hostiles à l'Eglise la laissent subsister volontiers. *Mais la question est ici celle de toutes les institutions complémentaires nécessaires à soutenir la foi. Ceci pose la question de l'Ecole chrétienne, des œuvres de jeunesse, de la presse chrétienne, des syndicats chrétiens, de toutes les institutions par lesquelles l'esprit chrétien peut pénétrer le milieu humain de vie et qui constituent le climat nécessaire à un peuple chrétien.*

« J'entends ici les protestations de certains. Vous voulez faire vivre les chrétiens en serre chaude, les enfoncer dans le « ghetto ». Il faudrait traiter ici du mythe du ghetto, que l'on brandit si facilement dès qu'il s'agit d'institutions chrétiennes. Or, il faut le dire, la question de la défense du peuple chrétien contre les influences délétères, c'est-à-dire le problème du maintien de la foi là où elle existe, est un problème aussi important que celui de la conquête du milieu non chrétien. Une pastorale d'ensemble, pour mériter ce nom, doit tenir compte de cet aspect de la question. Une perspective purement missionnaire serait insuffisante. A la limite elle s'annule elle-même. Car le but de la mission est de convertir l'ensemble des hommes. Mais quand on les a convertis, qu'en fera-t-on, si on ne leur donne pas des conditions susceptibles de soutenir leur foi ? »

D'autre part, nous attirions nous-même l'attention sur cette question au Conseil National de la F.N.A.C., cf. *L'Eglise Militante*, Edit. F.N.A.C., p. 24-30.

[9] Y compris la Seine-et-Oise (Versailles).

### II. — Le travail d'enquête à la campagne

Les problèmes ruraux sont très différents. Si, pour la grande ville on réclame une décentralisation, ce serait plutôt des regroupements qu'on désirerait à la campagne. La densité de population ayant diminué énormément dans l'ensemble, il apparaît que souvent les paroisses rurales n'ont plus le minimum de population aussi bien pour une vie sociale que religieuse.

Encore faut-il y regarder de près.

C'est pourquoi, M. le chanoine Boulard vient de nous donner une seconde édition de son excellent outil d'enquête : **L'Etude d'une paroisse rurale** [10].

Seconde édition « entièrement refondue », accompagnée des précieux conseils donnés dans le « *Guide de l'enquêteur* », et de modèles des tableaux à remplir pour connaître les pratiques religieuses par âges et par professions. Il s'agit toujours d'un instrument d'analyse se situant dans une ligne pastorale ; il est tout spécialement conçu pour répondre aux besoins des prêtres dans le ministère ; il ne demande pas d'initiation technique. Il permet d'étudier d'abord « La communauté humaine » puis « La communauté catholique » afin de mieux faire comprendre de quelle manière la communauté chrétienne doit être le « levain dans la pâte ».

Les modifications apportées par cette nouvelle édition sont diverses : 1° Au chapitre I, « *Histoire économique et sociale de la localité* » sont ajoutées quelques recherches nouvelles, notamment sur les *migrations scolaires ou pour le travail professionnel.* — 2° Un chap. VI, sur « *Les pôles d'attraction et les facteurs d'agression* » a été ajouté. — 3° Surtout avant les réflexions d'ordre pastoral, est proposé un *diagramme typologique*,

[10] A la Société des Editions S.A.G.M.A., 19, avenue Jean-Jaurès. B. P. 31, Voiron (Isère), 300 fr.

à remplir et à interpréter selon la méthode d'*Economie et Humanisme.*

Cette collaboration avec *Economie et Humanisme,* ainsi qu'avec les centres de recherches sociologiques de Suisse et de Belgique, donne au livret une valeur, et si l'on peut dire, une garantie universelle. On ne voit guère la possibilité de faire une étude sociologique sérieuse d'une paroisse rurale sans cet instrument. Et cela d'autant plus que devenant plus répandu, il permet de rassembler facilement les renseignements obtenus par région et par diocèse [1].

Un peu partout des études ont été entreprises selon la méthode, ou du moins dans l'esprit de M. le chanoine Boulard. A titre d'exemple, nous signalons les résultats d'une enquête de ce genre sur le **Haut-Doubs Horloger,** par M. l'abbé Gilbert POURCHET [2].

L'étude a été menée méthodiquement : d'abord la situation d'il y a cent ans dans ce « pittoresque promontoire » du Haut-Doubs, des points de vue démographique, économique, social et religieux, puis l'évolution de 1836 à 1956, envisagée des mêmes points de vue, enfin quelques « perspectives d'avenir », économiques et sociales aussi bien que religieuses et apostoliques. L'auteur montre bien, par les chiffres accumulés, comment l'évolution de ce secteur sur le plan humain a eu des répercussions sur le plan religieux, comment même ces répercussions n'ont pas encore joué totalement, mais risquent de le faire si on ne réagit pas. Parmi les orientations pastorales qu'il propose, où ne sont oubliés ni la nécessité de la paroisse « ouverte », c'est-à-dire insérée dans une pastorale pensée pour un ensemble plus vaste, ni l'impérieux besoin d'une Action Catholique répondant aux données sociologiques, prédomine l'idée d'un « nouveau dispositif pastoral » correspondant à cette « zone humaine » qui gravite autour de quelques centres, dispositif qui exigerait, en premier lieu, une *nouvelle répartition du clergé.*

M. Pourchet note, en effet :

« Pour le même chiffre d'habitants, le nœud industriel et commercial qu'est Morteau dispose de deux prêtres ; le canton rural de Russey en dispose de 16 » (p. 53).

Le nombre d'habitants n'est pas seul à considérer ; celui des lieux de culte intervient ; les distances et difficultés de communication comptent aussi. On reconnaîtra cependant que la conclusion de M. l'abbé Pourchet vient, à son échelle de petit secteur, renforcer la thèse de M. l'abbé Winninger sur la nécessité de doter les villes d'un nombre de prêtres correspondant à leur « importance numérique et civilisatrice ».

### III. — Les enquêtes par diocèse

Les territoires confiés aux évêques et sur lesquels vivent les églises particulières, ne comportent, en général, ni des villes seules, ni uniquement des paroisses rurales, mais les deux à la fois. Et c'est ce qui rend le problème plus difficile surtout lorsque, les villes étant petites, les prêtres qui s'en occupent sont encore chargés des paroisses rurales d'alentour.

Néanmoins, chercher à mieux connaître la situation humaine et religieuse est un travail qui paie. Il facilite le découpage du diocèse en « zones humaines ». Celles-ci permettent, par dessus la délimitation en doyennés, qui conserve toujours sa valeur, d'adapter la pastorale à des ensembles déterminés par les mêmes grandes caractéristiques de vie humaine et, par le fait même, elles poussent les prêtres affectés à ces ensembles à œuvrer dans le même sens ; au total, l'activité pastorale des prêtres et l'action apostolique des laïcs, parce qu'elles correspondent mieux au contexte humain dans lequel s'insère la vie des hommes, portent plus juste, atteignent les vrais problèmes. On ne saurait donc mésestimer ces efforts d'adaptation à la géographie physique et plus encore à la géographie humaine, même s'ils exigent de l'imagination et de la bonne volonté pour faire coexister pacifiquement et collaborer activement les « commissions » de zone avec les équipes de doyenné ou de paroisse, même si les nouvelles divisions pastorales ne se font pas sans tâtonnements et n'aboutissent qu'à des résultats provisoires, modifiables à l'expérience.

Nous avons sous les yeux le compte rendu des enquêtes et sessions effectuées dans deux diocèses, celui de Saint-Brieuc et celui de Séez.

La première brochure intitulée : **Voir... Agir** [3] offre, en une première partie, le résultat des enquêtes faites dans tout le diocèse, d'une part sur la pratique religieuse par âges, et de l'autre, sur deux thèmes intéressant particulièrement la région : l'émigration des Bretons et la situation des Adolescents et des Jeunes. Dans une seconde partie, sont présentées les grandes orientations pastorales, dont l'urgence se fait davantage sentir en face d'une situation plus clairement perçue.

Le compte rendu du diocèse de Séez [4] luxueusement édité, offre des renseignements plus complets encore. Non seulement il est accompagné de nombreuses cartes et graphiques bien présentés, mais il ajoute à la pratique religieuse par âges, celle de cette même pratique par professions, ce qui est aussi très important. Les deux thèmes d'enquête spéciale portent sur les « migrations ouvrières » et la « Situation des Jeunes et Adolescents dans l'enseignement ». Les conclusions pastorales sont groupées autour de cette idée : à problèmes à échelle extra-paroissiale il faut des solutions du même ordre ; aussi est-il fortement insisté sur la nécessité, tant pour les prêtres que pour les laïcs, d'insérer leur action catholique dans les centres vitaux, et, pour cela, de poursuivre par zone un travail pastoral concerté sous la direction

[1] Pour renseignements et conseils d'interprétation, on peut s'adresser au *Centre Catholique de Sociologie Religieuse,* 262, rue St-Honoré, Paris (1er).

[2] Travail de 53 pages ronéotypées, 300 fr. En vente chez l'auteur, curé de Cerneux-Marnot, par Le Russey (Doubs). C. C. P. Dijon 635-13.

[3] A l'évêché de Saint-Brieuc. Pour mieux comprendre dans quel « climat » s'est effectué le travail d'enquête, on peut se reporter au rapport de M. le chanoine Fauchet, *D. C.* du 29-4-1956, col. 529-548, rapport donné au Congrès de l'Union des Œuvres, à Versailles, en avril 1956.

[4] *Pratique Religieuse et Orientations pastorales,* Direction des Œuvres, 5, rue des Châtelets, Alençon (Orne). B P. 63. C. C. P. Rouen 108-471, 650 fr. franco ; tirage limité.

d'un prêtre responsable, nommé par le chef du diocèse.

* *

Tous ces efforts de sociologie religieuse, dans les villes, dans les paroisses rurales, dans les diocèses, s'effectuent dans une perspective apostolique. C'est donc en vue de mieux agir pastoralement que l'on cherche à voir plus clair. Que servirait de déclencher de laborieuses enquêtes, d'étaler d'interminables statistiques, si ce n'était pour mieux pratiquer l'apostolat, mieux travailler à l'extension du royaume de Dieu ?

Cette perspective nous paraît être aussi celle du cahier **Paroisse et Mission** [5], dont le premier numéro présente un tryptique : « Paroisse - Action Catholique - Mission », et dont un second est annoncé pour fin octobre 1956, sur « le problème de la Mission proprement dite qui se pose aussi bien en milieu « paroissial » qu'en pays totalement déchristianisé. »

Ces cahiers sont rédigés par un groupe de communautés sacerdotales chargées de paroisses à Paris et en province (St-Joseph de Nice, St-Sulpice, L'Hay-les-Roses). Ils ne prétendent nullement donner des directives ; ce sont des réflexions de pasteurs qui, en toute loyauté et selon les directives de la hiérarchie, cherchent à rendre leur action plus apostolique ; ils écrivent autant pour demander que pour conseiller. On ne cherchera donc pas dans ces cahiers des articles émanant de spécialistes attachés à des questions particulières, mais on y rouvera des études et des suggestions relevant d'une pastorale qui cherche à ne rien omettre de ce qui est exigé pour atteindre les âmes.

Le numéro déjà publié laisse l'impression d'une aspiration à la synthèse pastorale. Après un bilan de recensement paroissial, viennent des réflexions sur la pastorale des sacrements précédée du *Directoire liturgique pour la participation des fidèles à la messe basse*, de S. Em. le Cardinal Lercaro, puis un rapport sur *Prédication et Vie Chrétienne*, par M. H. Le Sourd, curé de Saint-Sulpice [6], enfin une étude sur la liaison entre *Paroisse et Action Catholique*. On sent un besoin de se situer pastoralement sur les trois dimensions de la Mission de l'Eglise : Liturgie, Annonce du Message, Education des chrétiens dans la vie. Il nous est particulièrement agréable de remarquer à travers tout le cahier la préoccupation de « joindre les formes d'apostolat dites d'Action Catholique à la paroisse et réciproquement » (p. 7).

E. Vauthier.

★ ★ ★

[5] Abonnement pour 4 cahiers : 1.000 fr., prix d'un cahier : 300 fr. (franco, 350). S'adresser à l'*Association Philippe Néri*, 4, rue des Prêtres-St-Séverin, Paris-5e.

[6] Rapport déjà publié dans *Le Prêtre Ministre de la Parole* (p. 57-77), compte-rendu du Congrès de l'Union des Œuvres, à Montpellier, en 1954.

# CORRESPONDANCE

*A la suite de notre compte rendu* (p. 552) *de l'ouvrage de* M. Ennemond Boniface : Thérèse Neumann, la stigmatisée, *nous avons reçu de l'auteur la lettre suivante, qu'il nous demande d'insérer :*

Lyon, le 10 octobre 1956.

Monsieur le Directeur,

Dans son n° du 13/9, l'*Ami du Clergé*, annonçant une analyse, amorcée mais non faite, publie, contre mon livre « *Thérèse Neumann la stigmatisée* », une mise en garde, à laquelle j'ai le devoir de répondre.

Vous relevez, d'abord, des lapsus, déjà relevés dans le feuillet d'errata joint à mon livre ; mais il est possible que ce feuillet n'ait pas été annexé à votre exemplaire... Passons...

Vous reprochez, ensuite, à ma « simple narration » (*sic*, ce terme ne pouvant s'appliquer, normalement, qu'à mon chap. Ier), de « manquer de références précises, surtout de dates ». Je renoncerais, volontiers, à rééditer mon livre, si vous pouviez citer une seule date essentielle de la vie de Thérèse Neumann que je ne mentionne pas, ou encore si vous pouviez indiquer un ouvrage, en n'importe quelle langue, qui donnât seulement la moitié de mes propres références.

Vous insistez sur le caractère de « reportage » de mon étude, mais vous oubliez de dire qu'elle rend compte d'un *quatrième* reportage. Le premier a été publié en 1932 et celui-ci va l'être, en Allemagne, sous le titre significatif : « *30 ans de Konnersreuth* ».

Mais, il y a beaucoup plus grave : éludant les 4/5e de mon livre, vous passez, notamment, sous silence les 15 pages, bourrées de hautes références, dans lesquelles j'établis que l'Eglise, bien que fidèle à sa prudence et à sa réserve séculaires, a, cependant, vis-à-vis de la stigmatisée, une attitude particulièrement bienveillante, de même que les très nombreuses pages, dans lesquelles, m'appuyant sur des compétences incontestées, je démontre qu'il n'est pas possible, médicalement, de considérer Thérèse Neumann comme une hystérique ; ce qui vous rend fort pour me reprocher de traiter « d'assez haut, sans discussion approfondie, les opinions qui estiment que les faits devraient faire l'objet d'une étude plus scientifiquement conduite ». Par contre, dans cet article de 68 lignes (dont 9 relèvent des lapsus !) vous en consacrez 44 à citer, *in extenso*, les paragraphes par lesquels le P. Omez entend liquider le cas de Konnersreuth, en affirmant, sans argumentation, le contraire de ces deux assertions. Reste donc, sur 68 lignes, 15 lignes de compte rendu ! Singulière analyse d'un ouvrage malmené.

Permettez-moi d'espérer qu'en juste contre-partie, vous voudrez bien faire d'équivalentes citations de mon livre, quand vous analyserez celui du P. Omez.

De même, devant la masse énorme de témoignages de la plus haute valeur, émanant de Cardinaux, d'Evêques, de théologiens, de spiritualistes, d'historiens, de savants authentiques, de médecins, d'innombrables prêtres ou religieux, venus à Konnersreuth, en observateurs impartiaux, de cette montagne de témoignages, éminemment favorables à Thérèse Neumann, — et que je mentionne, — vous ne voulez rien retenir. Mais vous montez en épingle le rapport Martini, — vieux de 28 ans ! — qui ne dit, d'ailleurs, pas ce qu'on voudrait lui faire dire, ce clinicien ayant eu, au surplus, la loyauté de prévenir qu'il n'avait pas « examiné » la stigmatisée et qualifiant, lui-même, de simple « impression » ce qu'on n'hésite pas, aujourd'hui, à appeler « diagnostic ».

La souris vous empêcherait-elle de voir la montagne ?

Cependant, admettons, un instant, que le rapport Martini ait pu avoir la valeur prétendue. On devrait, inéluctablement, en déduire que, si Thérèse Neumann n'est qu'une malade irresponsable, par contre, tous ses proches et, surtout le curé Naber, de même que ses nombreux biographes, seraient d'infâmes imposteurs !

Mais que donne à penser cette thèse, en particulier de Mgr Buchberger, qui, — en fait, — couvre de sa haute bienveillance la stigmatisée, malgré la conviction qu'il aurait de toutes ces impostures, notamment celle, si légèrement supposée, du très vénérable directeur de Thérèse Neumann, curé de Konnersreuth depuis 47 ans ?

La vérité est tout autre et plus haute, car, s'il en était ainsi, il y a lontemps que l'Eglise aurait pris les mesures (si simples) qui auraient mis fin à tout équivoque sur les phénomènes konnersreuthiens.

Dernière précision pour vos lecteurs : le docteur Poray-Madeyski, dont vous invoquez l'ouvrage, n'a jamais été ni « psychiatre », ni « attaché de la S. C. des Rites », ni « chargé par Rome d'une enquête scientifique sur Thérèse Neumann », qu'il n'a jamais, lui non plus, examinée.

Et ego amicus Clarus, sed Magis amica veritas.

Ennemond Boniface
60, cours de la Liberté, Lyon

* *

Réduisons cette polémique à ses vraies proportions. M. B. estime que nous n'avons donné à notre recension ni la longueur, ni les éloges qu'il aurait souhaités. Soit.

Le seul feuillet que nous ayons reçu avec l'exemplaire de l'ouvrage, en service de presse, était le « *Vient de paraître* » ; il n'avait rien de commun avec la « *Note aux lecteurs* » qui contient des *errata* et que nous communique M. B.

Dans son ch. II, M. B. donne des dates de la vie de Th. Neumann (notamment p. 68, 75, 77, 78, 80, 90, 92, 122). Mais celles-ci ne sont pas nombreuses dans le reste de l'ouvrage, où cependant on aimerait les avoir. Exemples : la bilocation simultanée de Th. Neumann et du P. Pio (p. 163), les communions à distance (p. 172), la divination de l'hostie consacrée (p. 175).

Le reste de notre article a été écrit, non plus au sujet du livre de M. B., mais pour inviter nos confrères à être « très réservés sur le fond de l'affaire ». C'est le droit de M. B. d'être totalement favorable à l'interprétation surnaturelle. C'est le nôtre de l'être moins. Nous ne sommes, ici, *contre* personne. Nous réservons notre jugement. Les citations du P. Omez et du Dr de Poray-Madeyski avaient pour but de rappeler que l'affaire est très controversée. Que nos confrères relisent l'*Ami* du 12 janvier 1956 : « Notes de Mystique », et ils auront un aperçu de la complexité du problème.

C'est le P. Omez qui écrit (p. 52) la phrase que conteste M. B., où il déclare le Dr de Poray-Madeyski « *psychiatre attaché à la S. C. des Rites, envoyé par Rome près de Th. N., en vue d'une enquête scientifique sur son cas* ».

Le Dr de Poray-Madeyski (« *Th. Neumann de K.* ». *Etude analytique et critique du problème*, Préface du Dr Jean Lhermitte, Paris, Lethielleux, 1940), affirme p. 134 : « *Ayant été chargé maintes fois, depuis de nombreuses années, par la S. C. des Rites, d'exprimer* « ex officio » *un jugement sur des guérisons proposées comme miraculeuses dans les causes de Béatification et de Canonisation, nous avons acquis par expérience une notion aussi exacte que possible de l'application des critères qui servent de base aux décisions de cette S. C. en la matière* ».

Nous n'entendons détourner personne de la lecture du livre de M. B. Mais nous conseillons fortement de lire ensuite l'ouvrage du Dr P.-M. On y trouvera, entre autres, la relation complète de ce qui s'est passé à Konnersreuth les 22 et 23 mars *1938*, il y a non 28 mais 18 ans, en présence de Mgr Buchberger, d'un autre évêque et de savants (p. 117-125) ainsi que des « Extraits » de l'opinion du Pr. Martini sur les faits constatés (p. 126-131).

Déjà le 10-XII-1937 dans une déclaration à laquelle M. B. fait allusion (lettre Naber, p. 187), Mgr Buchberger disait : « En face de cet état de choses, les autorités de l'Eglise déclinent toute responsabilité concernant le prétendu jeûne absolu et le caractère réel des autres phénomènes de Konnersreuth » (cité par Omez, p. 52, et rappelé par notre compte rendu).

Sur l'ensemble de ces questions, indiquons encore P. Siwek, S. J., *Une stigmatisée de nos jours. Etudes de psychologie religieuse* (in-12 de 174 p. Paris, Lethielleux, 1950), ouvrage préparé et publié « à la sollicitation pressante » du R. P. de Guibert, S. J., professeur de Théol. Ascétique et Mystique à l'Université Grégorienne de Rome, qui « *priait instamment l'auteur de présenter ses idées au public éclairé de langue française* » (p. 7). On notera sa conclusion, identique à la nôtre (p. 171) : « *Que nous serions heureux de pouvoir — avec nombre d'auteurs — conclure notre présente étude avec le* « *constat* » : *il est certain que les phénomènes de Konnersreuth sont surnaturels ! Hélas, cela ne nous est pas possible pour le moment. Le sera-ce dans l'avenir, lorsque Thérèse Neumann, suivant le désir de l'autorité de l'Eglise, se sera soumise à un examen supplémentaire dans une clinique catholique ? Peut-être. En tout cas, dans les circonstances actuelles, il nous paraît absolument prématuré de le faire. Il est infiniment plus sage d'imiter la réserve de l'Eglise catholique. Car nous savons que* « *l'Eglise du Dieu vivant est la colonne et le firmament de la Vérité* ».

Rappelons, enfin, ce qu'écrivait en 1951, Mgr Ottaviani, alors assesseur du St-Office, depuis Cardinal et pro-secrétaire de la même S. Congrégation : « *Nous ne devons pas confondre ce qui est la sainteté avec ce qui peut en être et en est, régulièrement, un signe infaillible, mais pas toujours tellement clair qu'il n'ait pas besoin du* CONTRÔLE NÉCESSAIRE DE L'AUTORITÉ RELIGIEUSE. » (*Oss. Rom.*, édit. fr., 9-II-51).

LA DIRECTION.

## L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

### Comptes rendus bibliographiques

**Fiches de Pédagogie religieuse « Vérité et Vie »**, série 30/31 d'avril-septembre 1956, 400 f. (abonnement annuel, 900 f.). — 1, rue de la Comédie, Strasbourg.

A part la fiche « en liaison » et une fiche très intéressante sur la formation des enfants de 6 ans, toutes les fiches se rapportent à l'*Eglise* : orientations, matériaux pour une catéchèse, conseils pour les enfants, pour les adolescents, et résumé d'une conférence du P. Varillon. En tout 220 pages en petits caractères, constituant la matière de deux ou trois volumes. Mine de suggestions et d'exemples, très précieuse pour catéchistes prêtres et laïcs.

**IMPRIMATUR**
Lingonis, die 16 octobris 1956
G. Michel, *vic. gen.*

*Le gérant* : C. Gaildraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)